



Contribution de l'Association Climate Chance à la Feuille de Route pour l'Action Globale sur le Changement Climatique (GCAA pour "Global climate action agenda")

Climate chance¹ est une association à but non lucratif et d'utilité sociale dont la mission est de favoriser au niveau mondial le dialogue entre les acteurs non-étatiques sur les enjeux climatiques, en portant notamment le concept d'un sommet annuel de l'action climatique, avec une ambition à terme d'assumer une fonction d'observatoire de l'action climatique internationale des acteurs non étatiques.

Depuis de nombreuses années, les acteurs à l'initiative de Climate Chance ont pu expérimenter des formats de dialogue multi-acteurs en guidant les acteurs non-étatiques mondiaux vers la définition de messages communs tels que la déclaration commune d'acteurs non-étatiques mondiaux en amont de la COP21, et en organisant des événements internationaux tel que le Sommet Climat et Territoires en 2015 dont l'objectif était de préparer la mobilisation des acteurs non étatiques à la COP21 et de renforcer les coalitions d'acteurs. Ce sommet fait figure de sommet fondateur de la dynamique que l'Association Climate Chance se propose maintenant de porter. En septembre 2016, se tiendra à Nantes le premier sommet international des acteurs non étatiques, qui à quelques semaines de la COP22 et Habitat III, sera dédié à l'action concrète des acteurs non étatiques engagés dans la lutte contre les changements climatiques.

Fort de son expérience sur la gestion de dialogue multi-acteurs dans le cadre de l'élaboration de l'Accord de Paris, l'Association Climate Chance accorde une attention toute particulière à

¹ Note de présentation plus globale de l'Association Climate Chance en pièce-jointe.

l'évolution de l'Agenda de l'action avec le Plan d'actions Lima-Paris (LPAA) aujourd'hui renommé Feuille de Route pour l'Action Globale sur le Changement Climatique (GCAA). Celle-ci doit devenir, après la COP21, un processus dynamique mais pérenne, transparent, participatif et inclusif, avec pour objectifs :

- d'assurer et d'accroître la mobilisation et les coalitions des acteurs non étatiques ;
- connecter les initiatives de ces derniers aux contributions déterminées au niveau national (CDN) ainsi qu'aux objectifs pour un développement durable (ODD) afin de permettre leur reconnaissance ;
- mais aussi assurer une meilleure mise en cohérence pour plus d'efficacité et de résultats en termes de mise en œuvre, dès maintenant et après 2020.

L'Association Climate Chance salue l'initiative prise par les deux championnes à haut niveau sur le climat de consulter les parties intéressées sur leur feuille de route visant à préciser les tâches à accomplir pour remplir le mandat qui leur a été confié par les Parties en vertu de la Décision 1.CP/21.

L'Association Climate Chance souhaite tout particulièrement faire des propositions sur la gouvernance et l'institutionnalisation de l'Agenda de l'Action.

Qu'il s'agisse de stimuler les initiatives existantes ou nouvelles, de les connecter avec les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les objectifs pour un développement durable (ODD), ou d'injecter plus de transparence et de suivre les résultats pour renforcer leur crédibilité, l'Agenda de l'action doit être pensé sous la forme d'une interface entre le cadre conventionnel géré par les Parties Contractantes, et les acteurs non-étatiques qui doivent être représentés à l'égard de celles-ci.

A cet effet, l'Association Climate Chance propose de créer une plateforme de dialogues entre les Parties Contractantes et les acteurs non-étatiques.

Sur le fond, cette plateforme, dont la vocation doit être un lieu d'échanges, aurait les objectifs prioritaires suivants :

- communiquer sur les grandes initiatives sectorielles, pour stimuler leur déploiement et les coalitions d'acteurs associées,
- crédibiliser ces initiatives en leur donnant une reconnaissance officielle, labélisée par des indicateurs de suivi de leur mise en œuvre et de mesure de leurs résultats,
- soutenir ces initiatives, en contribuant à identifier les capacités d'action au regard des moyens disponibles (*capacity-building*, transfert de technologie, accès aux financements, coopérations multi-niveaux, etc.),
- connecter ces initiatives avec les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les objectifs pour un développement durable (ODD), pour en reconnaître les effets, et ainsi stimuler de nouvelles initiatives dans une perspective de mise en cohérence et d'augmentation du niveau d'ambition.

Sur la forme, l'animation de cette plateforme pourrait faire partie du mandat des championnes et champions successifs. Elles/ils pourraient être assisté.e.s d'un groupe de pays représentatifs de la diversité (à la fois géographique et en termes de niveau de développement) et soutenant la démarche.

Par ailleurs, cette plateforme pourrait être organisée avec l'appui, y compris financier, du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ainsi que celui des Nations unies, sous la forme d'un lieu d'échanges entre les Présidences sortante et entrante de la COP, les Parties contractantes, le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Secrétaire général des Nations Unies (SGNU), ainsi que les cinq collèges représentant les collectivités, le monde économique (entreprises, syndicats, fermiers), les ONG (environnement, femmes, jeunes), les financiers (Banque mondiale, banques de développement) et les chercheurs/experts. Selon les sujets, d'autres institutions internationales pourraient être conviées à y participer.

Cette plateforme pourrait se réunir deux fois par an, en marge des réunions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et, à l'avenir, de l'Accord de Paris. Elle pourrait se nourrir des meilleures pratiques présentées lors des réunions d'examen techniques (TEM) en matière d'atténuation et d'adaptation tout en contribuant en parallèle à les promouvoir en vue d'une meilleure diffusion, généralisation et appropriation par l'ensemble des acteurs engagés sur le climat. Elle pourrait fournir des recommandations sur les grands sujets stratégiques liés à l'Agenda de l'action (financement, transfert de technologie...). Cette plateforme pourrait également émettre des avis en vue de nourrir le rapport annuel des championnes sur l'état de l'action, et enfin, être associée à l'organisation des événements « Agenda de l'action » des conférences annuelles sur le climat (COP).

Enfin, pensée pour le cadre pré-2020, cette plateforme devrait pouvoir servir la mise en œuvre de l'Accord de Paris après 2020, notamment dans la perspective de connecter les initiatives sectorielles de cette dernière aux contributions déterminées au niveau national (CDN) ainsi qu'aux objectifs pour un développement durable (ODD), et renforcer le niveau d'ambition après chaque état des lieux global.